



**LA FERTE ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

1 octobre 2019

DATE D’AFFICHAGE

1 octobre 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents :

Votants :

OBJET

**Convention avec la
commune d’Itteville
Pour les accueils de
loisirs lors des vacances.**

Pour :

Contre :

Abstention :

Transmise en sous-
préfecture le

Publiée le

Notifiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTE ALAIS**

L’an deux mille dix-neuf, le 7 octobre à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Mariannick MORVAN, Maire.

**PROJET DE DELIBERATION
CONVENTION AVEC LA COMMUNE D’ITTEVILLE POUR LES
ACCUEILS DE LOISIRS LORS DES VACANCES.**

Madame Le Maire Mariannick MORVAN, informe l’assemblée que les accueils de loisirs fertois seront fermés du 23 au 27 décembre 2019 ainsi que les trois premières semaines d’août et qu’il convient de proposer aux familles fertaises un mode de garde.

Les ALSH d’Itteville ont répondu favorablement à l’accueil des enfants fertois pour ces périodes.

Il convient aujourd’hui de signer une convention partenariale.

VU la convention annexée à la présente délibération,

VU le code général des Collectivités Territoriales,

VU l’avis favorable de la commission Finances et de la commission Scolaire en date du 18 septembre 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à POUR et ABSTENTIONS

- **ACCEPTÉ** les termes de la convention et notamment le prix arrêté à 24,17 € par jour de fréquentation et par enfant.
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer la convention et tous les documents s’y rapportant.
- **PRECISER** que les journées seront refacturées aux familles selon leur quotient familial.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Le Maire,

Mariannick MORVAN

